



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 29

En exercice : 28

Présents : 17

Absents représentés : 11

Absents non représentés : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 28

Date de convocation : 8 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 8 septembre 2025

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 septembre 2025

Délibération n° DEL.2025-09-85

Vœu de soutien aux pharmacies

Le 15 septembre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BAUDU Claire. BIESSE Thierry. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MONDON Josiane. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BROUSSE Franck à MONDON Josiane. FOSSET Jean-François à LE PAVOUX Éric. GAUTRON Marina à DESROCHES Gilles. GIRARD LEBRUN Sandra à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LECLERC Stéphanie à DACQUIN Sébastien. LEGER Pauline à DUR-TOMAS Chantal. MANIVERT Sonia à LEUILLER Patricia. MEGHERBI Djamel à CERVEAU Frédéric. MIGNON Brigitte à MERCIER Martine. PRUDENT Adrien à CATON Samuel

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : PRUDENT Didier.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 4 août 2025 fixant les plafonds de remises, ristournes et autres avantages commerciaux et financiers assimilés de toute nature prévue à l'article L. 138-9 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu les courriers de Mesdames Lecomte et Allouchery, pharmaciennes de la Commune de Saint-Germain-du-Puy,

Considérant que la réforme fait peser un grand risque sur les pharmacies,

Considérant que la réforme risque de développer encore un peu plus les déserts médicaux et que les pharmacies constituent les maillons forts du service public de proximité,

Considérant qu'il convient d'exprimer une grande préoccupation et un soutien aux pharmaciens,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPORTE** un soutien aux pharmaciens,
- **DEMANDE** au Gouvernement de retirer l'arrêté du 4 août 2025 mettant en place la mesure de plafonnement des remises accordées sur les médicaments génériques et biosimilaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Didier PRUDENT



La Maire,

Marie-Christine BANDOUIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 16 septembre 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>